



Le DICRIM

C'est quoi ?

C'est le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** qui précise les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Edité par le Maire, d'intérêt public, à vocation d'information et de pédagogie, ce document légal est à la disposition de tous. Il n'a pas pour fonction de susciter la crainte, mais de **sensibiliser et renseigner les usagers** sur :

- les **risques majeurs** auxquels ils sont exposés,
- et les **mesures de sauvegarde** qui y répondent.

-
1. Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** correspond au dernier échelon de l'information préventive et permet de fournir une information synthétique et ciblée à la population. Face aux risques recensés et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, chaque commune a le devoir de développer une information préventive auprès de sa population comme le stipule l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».
 2. Les types de **risques majeurs** pouvant exister sur le territoire de la commune se déclinent en deux catégories :
 - Les **risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, risque sismique.
 - Les **risques technologiques** : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, effondrement minier.Ce sont les services de la préfecture qui communiquent par le biais du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) le type de risques concernant les communes. Le DDRM est librement consultable en Préfecture, Sous-préfecture ou mairie.
 3. Le **contenu du DICRIM** est prévu par l'Art. R125-11 du code de l'environnement. Il reprend les informations communiquées dans le DDRM et comprend notamment :
 - Le type de risque présents sur le territoire de la commune.
 - Les événements et accidents significatifs déjà survenus.
 - Les actions de prévention, protection ou de sauvegarde intéressant la commune.